



La protection des délégués syndicaux au cœur d'un procès à Lausanne

JUSTICE • Ex-employé du centre d'impression d'Edipresse à Bussigny, Hans Oppliger poursuit son combat pour obtenir l'annulation de son licenciement survenu en 2009.



Une trentaine de personnes étaient venues soutenir Hans Oppliger (à droite) hier matin à Montbenon. MARIO TOGNI

MARIO TOGNI

Le temps de la justice est parfois long, très long. Remercié en 2009 par le centre d'impression d'Edipresse à Bussigny, dans le cadre d'un licenciement collectif, l'ex-imprimeur et délégué syndical Hans Oppliger se bat toujours devant la justice vaudoise. Il réclame l'annulation de son renvoi et sa réintégration. Le procès a repris hier avec les plaidoiries devant la Chambre patrimoniale cantonale, un an après l'audition des témoins. Le jugement interviendra ultérieurement.

Si le paysage des médias et de l'imprimerie en Suisse a bien changé depuis les faits - Edipresse a notamment été absorbé par Tamedia -, l'homme et ses avocats, M^{re} Christian Bruchez et M^{re} Romolo Molo, n'entendent pas lâcher le morceau. Il en va d'une question de principe, selon eux: la protection des représentants du personnel face aux licenciements collectifs.

Après bataille en 2009

«Quand on congédie un représentant du personnel, c'est le partenariat social qui est attaqué», résume M^{re} Bruchez. En 2009, Hans Oppliger était militant du syndicat Comedia - devenu Syndicom - et délégué élu des employés du centre d'impression au conseil de fondation de la caisse de

pension de l'entreprise. S'y jouait alors, selon ses dires, une âpre bataille sur la baisse du taux de conversion des rentes, à laquelle l'intéressé était vivement opposé.

«Dans cette affaire, c'est le partenariat social qui est attaqué»

M^{re} CHRISTIAN BRUCHEZ

«M. Oppliger était une personne clé dans le mouvement syndical de l'entreprise. La volonté de l'employeur était de l'écartier et son départ a clairement affaibli la position des travailleurs», poursuit son avocat. Il en veut pour preuve que la baisse du taux de conversion, évitée jusque-là, a très rapidement été entérinée, à peine l'employé remercié.

Selon les défenseurs de l'ancien rotativiste, les représentants du personnel ont droit à une protection particulière, «une nécessité d'autant plus grande en période de restructuration», poursuit M^{re} Bruchez. Elle l'est aussi au vu de l'importance accordée par le législateur au fait d'avoir des employés formés et compétents au sein des organes de gestion paritaire des caisses de pension.

Une telle protection des délégués est

inscrite dans la Convention collective de travail (CCT) de l'industrie graphique, précisément pour pallier les lacunes du Code des obligations, très libéral en la matière. Or la procédure prévue a été «gravement violée», estime M^{re} Bruchez. «L'employeur devait faire appel au partenariat social. Mais jamais la possibilité d'examiner d'autres solutions que le licenciement ne s'est présentée.»

Vision «militante»

L'employeur, représenté par M^{re} Eric Cerottini, conteste et dénonce la «vision militante» de la partie adverse. Sauf à s'adonner à un «formalisme excessif», la procédure a été selon lui au contraire «parfaitement respectée». Et de discuter dans le détail - sans se mettre d'accord avec ses contradicteurs - sur l'interprétation des multiples échanges de courriers et rencontres intervenus durant les mois ayant suivi le licenciement, alors que Hans Oppliger était en arrêt maladie.

Avant tout, l'avocat d'Edipresse/Tamedia insiste sur les motifs du renvoi, dicté selon lui par le strict contexte économique. Face à la chute des revenus publicitaires et à la baisse des tirages des titres du groupe, «il n'y avait

pas d'autres solutions envisageables que de réduire sensiblement le nombre d'employés du centre, assénait-il. Hans Oppliger a été traité comme les autres employés.»

Et d'ajouter que rien ne démontre le prétendu caractère antisindical du licenciement. M^{re} Cerottini souligne que le Tribunal fédéral a admis plusieurs fois le motif économique comme un motif de renvoi valable pour les délégués syndicaux. «En l'état de la jurisprudence, on ne peut pas privilégier un représentant du personnel dans le cadre d'un licenciement collectif. Vous pouvez estimer que le droit suisse n'est pas assez social, peut-être! Mais c'est la législation et il faut la respecter.»

Combatif et amer

Quoi qu'il adienne, Hans Oppliger n'est pas au bout de son combat. La procédure pourrait bien se poursuivre au Tribunal cantonal, voire au Tribunal fédéral. Peu avant l'audience, devant la trentaine de personnes venues le soutenir hier matin à Montbenon, l'homme tenait un discours combatif, mais néanmoins amer. «J'ai bientôt 62 ans et je demande toujours ma réintégration! Dans cette affaire, il y a déjà un gagnant: le patron, qui a dégagé quelqu'un lui faisant obstacle.»

SULLENS

Deux voleurs ont été arrêtés

Deux cambrioleurs ont été arrêtés jeudi 7 janvier à Sullens par la police vaudoise après avoir pénétré dans une villa. L'affaire n'est pas en rapport a priori avec l'agression commise récemment contre un couple de personnes âgées dans le même village.

La police a été avertie en début de soirée par un citoyen. Grâce à une intervention rapide, elle a pu repérer les fuyards peu après le long de la route de Mex. Le butin du cambriolage a été récupéré et rendu au lésé, a communiqué hier la police.

Les deux voleurs sont des Albanais de 28 et 38 ans sans domicile connu et sans statut en Suisse. Ils ont reconnu les faits et ont été mis en détention provisoire. Le dispositif policier comptait neuf patrouilles et la brigade canine.

Fin 2015, un couple de personnes âgées avait été agressé à son domicile en fin de soirée à Sullens. Après une nuit cauchemardesque, ils avaient été découverts très choqués le lendemain par leur fille. Les voleurs avaient fouillé complètement le logement.

Il n'y a «a priori» pas de lien entre les deux affaires, selon la police. Sullens n'est pas le seul village touché par le phénomène, souligne-t-elle. Peut-être le fait qu'il se trouve sur un grand axe routier explique pourquoi il est victime de ce genre de cambriolage. ATS

EN BREF

ÉCONOMIE VAUDOISE Reprise attendue en 2016 et 2017

Après une passe difficile en 2015, l'économie vaudoise devrait se reprendre en 2016 et 2017. La croissance du produit intérieur brut (PIB) est prévue à 1,8% et 1,9% pour ces deux années, a indiqué hier le CREA (Institut de macroéconomie appliquée). La croissance vaudoise devrait ressembler à celle de la Suisse, précise le communiqué. En 2015, la hausse du PIB helvétique est estimée à 0,8% (0,9% pour Vaud), alors qu'elle est attendue à 1,5% pour 2016 et 1,9% en 2017. ATS

LAUSANNE

Vol par effraction dans une épicerie

Un vol par effraction a été commis dans la nuit de mercredi à hier dans une épicerie de l'avenue Victor-Ruffly, sur les hauts de Lausanne. Des cigarettes et des billets de loterie ont été dérobés. La vitre d'une porte palière a été brisée, précise la police en confirmant des témoignages. Le ou les voleurs courent toujours. ATS

PERSONNEL SOIGNANT À L'HÔPITAL

L'hygiène des mains s'est améliorée

A l'issue d'un projet de 18 mois visant à améliorer l'hygiène des mains dans les établissements hospitaliers, la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV) affiche le sourire: le taux de bonnes pratiques des soignants est passé de 62 à 88%.

«Ce sont d'excellents résultats. L'enjeu désormais, c'est de les maintenir», a indiqué hier devant la presse Isabelle Amherdt, cheffe du projet «Hygiène des mains». Un projet mené d'avril 2014 à septembre 2015 dans six établissements hospitaliers membres de la FHV.

Pour la fédération, l'hygiène des mains - une mesure-clé dans le combat contre les infections contractées dans les hôpitaux - est une thématique «à fort potentiel d'amélioration». Pour rappel, en Suisse, environ 2000 personnes décèdent chaque année des suites d'une infection contractée dans les hôpitaux et les EMS, selon des chiffres datant de 2004.

Le projet vaudois, auquel les hôpitaux ont volontairement participé, a permis de mettre en lumière «la grande différence entre la perception des soignants et ce qui était réellement fait», poursuit la cheffe de projet. Ainsi, au départ, ceux-ci estimaient que leur taux d'observance de l'hygiène des mains était de 86% alors que des contrôles l'ont établi à 62%.

«Il y a parfois de la méconnaissance», explique Isabelle Amherdt. «Les soignants ne savent pas toujours à quel moment exact ils doivent se désinfecter les mains.» Pour y remédier, le programme comprenait un volet formation avec des actions et la mise à disposition de modules en e-learning.

A côté de cela, la FHV a également encouragé l'installation d'au moins un distributeur de solution désinfectante par lit. Et la promotion de bouteilles de désinfectant de poche.

Sans parler des campagnes d'affichage dans les hôpitaux. Le programme maintenant terminé, une structure interne à chaque hôpital a été désignée afin de pérenniser le résultat.

La fédération salue les chiffres obtenus qui dépassent ses espérances. Impossible toutefois de mesurer quantitativement l'impact de la hausse du taux d'observance sur le nombre d'infections, vu les petits volumes, explique Anthony Staines, chargé de programme «Sécurité des patients» à la FHV.

La moitié des hôpitaux membres de la FHV, qui ne comprend pas le CHUV, ont pris part à ce projet. «Oui, mais il peut faire tâche d'huile dans d'autres hôpitaux», poursuit Anthony Staines. Qui précise également qu'«un tel projet n'est pas une mince affaire à mettre en place au niveau des ressources. Ce n'est pas anodin». ATS



Le taux de bonnes pratiques des soignants est passé de 62 à 88%. ALAIN WICHT